

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

**SDevRH/SB/JYB/RM/MA N° 2023 - 228**

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

**Article unique** : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°19 BAP J " Chargé-e des affaires juridiques " est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Rym KAMOUN  
IR – Inserm

**Expertes** : Mme Nathalie LHOMME  
IR – Inserm

Mme Judit Esther MUÑOZ SANCHEZ  
IECN - Inserm

**Représentante** : Mme Murielle GUILLEMIN  
IR - Inserm

**Membre des instances  
d'évaluation** : M. Olivier FERAUD  
IR - Inserm

Fait à Paris, le 21/09/2023

Pour le Président-directeur général,